

Avis de publication locale en application de l'article L.2121-24 du CGCT
Délégation de service public

**Extrait de la délibération 2015 – 42 du Comité Syndical de Mégalis Bretagne du
20 novembre 2015 ([affichage sur le site internet du Syndicat](#)) :**

Considérant que les négociations menées par le Président de Mégalis Bretagne, avec la société Orange, ont conduit à l'établissement d'un projet de convention de délégation de service public qui est de nature à satisfaire tant à l'intérêt général poursuivi par Mégalis Bretagne qu'aux futurs usagers du Réseau d'initiative publique à très haut débit de Bretagne, eu égard, d'une part, à la qualité du service public que la société Orange s'engage à assurer et, d'autre part, aux conditions de l'équilibre financier qui ont été arrêtées sur la durée de la convention (17 ans),

Considérant que les participations financières de Mégalis Bretagne à verser au délégataire, sont arrêtées, aux termes de la convention de délégation de service public susvisée, à la somme maximale de 71 025 933 euros pour l'établissement des raccordements finals ainsi qu'à la somme de 8 098 972 euros correspondant à la participation publique pour la prise en charge par le Délégataire de NRA MeD,

Par délibération en date du 20 novembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat mixte Mégalis Bretagne a décidé à l'unanimité:

- d'agréer le choix de la société Orange comme délégataire de l'exploitation d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit établi sur le territoire de la Bretagne,
- D'approuver la convention de délégation de service public y afférente, et ses annexes, telle que finalisée avec ce candidat, et d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tous actes afférents,
- Dit que les dépenses en résultant seront financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice concerné.

La convention de délégation de service public objet de la présente délibération est consultable dans les locaux de Mégalis Bretagne, 15 rue Claude Chappe – ZAC des Champs Blancs (Bât. B) 35510 Cesson-Sévigné, sur rendez-vous auprès du Directeur du pôle administratif et financier et sur demande écrite.